

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 649

présenté par

Mme Janvier, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 32 SEPTIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression d'une disposition introduite par le Sénat visant à proscrire la signature de plusieurs contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) en cas de compétence tarifaire conjointe du directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) et du président du conseil départemental.